

PLAN LOCAL D'URBANISME

01U20

Rendu exécutoire
le

DÉCOUPAGE EN ZONES : TERRITOIRE

Date d'origine :
Septembre
2022

4 a

1/5000è

ARRET du Projet - Dossier annexé à
la délibération municipale du :
20 Octobre 2022

APPROBATION - Dossier annexé à
la délibération municipale du :

Urbanistes : Mandataires : **ARVAL** Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, place de la République - 60800 CREPEY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb), M. Loustrat (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

LÉGENDE

- Limites communales
- Limite de zones et secteurs
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du CU
- Éléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L151-19 ou L151-23 du CU

ZONES

ZONES URBAINES

UB : Zone mixte urbanisée et équipée

ZONES AGRICOLES

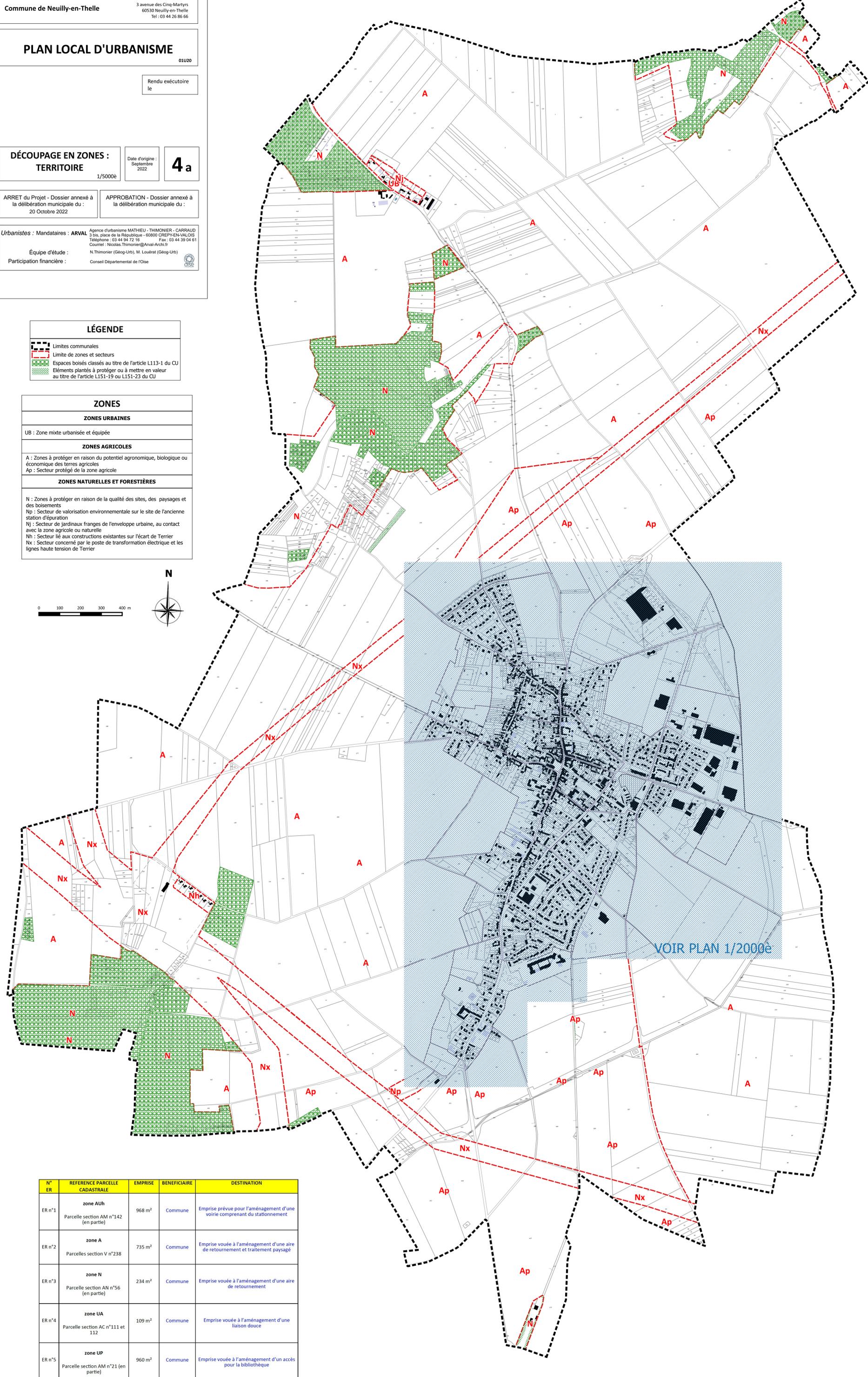
A : Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
Ap : Secteur protégé de la zone agricole

ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES

N : Zones à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements
Np : Secteur de valorisation environnementale sur le site de l'ancienne station d'épuration
Nj : Secteur de jardins aux franges de l'enveloppe urbaine, au contact avec la zone agricole ou naturelle
Nh : Secteur lié aux constructions existantes sur l'écart de Terrier
Nx : Secteur concerné par le poste de transformation électrique et les lignes haute tension de Terrier



0 100 200 300 400 m



N° ER	REFERENCE PARCELLE CADASTRALE	EMPRISE	BENEFICIAIRE	DESTINATION
ER n°1	zone AUh Parcelle section AM n°142 (en partie)	968 m²	Commune	Emprise prévue pour l'aménagement d'une voirie comprenant du stationnement
ER n°2	zone A Parcelles section V n°238	735 m²	Commune	Emprise vouée à l'aménagement d'une aire de retournement et traitement paysagé
ER n°3	zone N Parcelle section AN n°56 (en partie)	234 m²	Commune	Emprise vouée à l'aménagement d'une aire de retournement
ER n°4	zone UA Parcelle section AC n°111 et 112	109 m²	Commune	Emprise vouée à l'aménagement d'une liaison douce
ER n°5	zone UP Parcelle section AM n°21 (en partie)	960 m²	Commune	Emprise vouée à l'aménagement d'un accès pour la bibliothèque